

# Comité Syndical En synthèse \*

9 mars 2022



## Que retenir de la réunion du 9 mars 2022 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

---

### RESSOURCES FINANCIÈRES

#### Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2021

Le résultat de l'exercice 2021 est positif en fonctionnement soit + 29 531,56 €, qui rajouté au résultat reporté de l'exercice précédent donne un résultat cumulé en fonctionnement de + 262 234,40 €.

En investissement le résultat de l'exercice 2021 est négatif soit - 58 738,45 € qui rajouté au résultat reporté de l'exercice précédent donne un résultat cumulé en investissement de + 22 698,94 €.

Le résultat de clôture total (fonctionnement + investissement) est de 284 933,34 €.

Si le résultat de l'exercice 2021 concernant la partie « Statutaire » du budget est positif en fonctionnement comme en investissement, ce n'est pas le cas pour la partie « Programme ». En effet, plusieurs subventions obtenues tardent à être versées alors que les opérations sont achevées et certaines depuis 2016.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2021

Seul le résultat cumulé en fonctionnement fait l'objet d'une réaffectation : La somme de 262 234,40 € a été affectée en totalité à la section de fonctionnement pour permettre de financer les programmes d'actions, dans l'attente du versement des subventions.

### Budget supplémentaire

Un Budget supplémentaire d'un montant de 2 096 109,24 euros en fonctionnement et de 517 954,41 euros en investissement a été approuvé au regard des nouvelles actions engagées depuis le vote du budget primitif en janvier, des résultats budgétaires de l'exercice 2021 et de la nécessité d'inscrire en report les dépenses et recettes pour la réalisation d'actions engagées précédemment et non soldées. Par ailleurs, ce budget supplémentaire tient compte des ajustements qui ont été réalisés sur le montant des cotisations statutaires au vu des chiffres réactualisés de taille de la population.

### RESSOURCES HUMAINES

Le Comité syndical a validé une nouvelle organisation des services du Parc.

A partir du départ en retraite de la responsable du pôle Protection et gestion de l'espace, mi mai 2022, les agents du Parc seront répartis en 4 pôles :

- Le Pôle Eau, Forêt et Biodiversité dont la responsabilité sera confiée à Pauline Delforge, déjà en poste en tant que chargée de mission Trame Verte et Bleue,
- Le Pôle Communication, Culture, Education et Patrimoine dont la responsabilité sera confiée à Carole Mabilon, déjà en poste en tant que chargée de mission Education et participation citoyenne,
- Le Pôle Développement dont la responsabilité reste confiée à Axel Martiche, par ailleurs Directeur adjoint du Parc,
- Le Pôle Moyens Généraux reste sous la responsabilité de Marie Vidal-Célarier,
- Enfin, l'unité « Architecture, Urbanisme et Paysage » sera rattachée à Sandrine Gardet, directrice du Parc.

## SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE ET L'ENSEMBLE DES PERSONNES EN EXIL DANS LE MONDE

Avec Europarc, réseau européen des aires protégées, le Parc relaye l'appel à dons financiers de la Frankfurt Zoological Society (FZC) active en Ukraine depuis 20 ans. Les dons aideront les Ukrainiens qui se sont déplacés dans leurs Parcs nationaux, leurs aires protégées devenues aires de protection. Situées pour la plupart dans les Carpates et la Région Boisée, ces aires protégées sont plus éloignées des centres stratégiques urbains, cibles de l'armée russe.

Appel à dons de FZC : <https://fzs.org/en/support/emergency-support-for-protected-areas-in-the-carpathians/>

Le Parc du Pilat n'oublie pas non plus les nombreux réfugiés issus de divers pays du monde que ce soit du fait de conflits armés, de crises économiques ou du changement climatique. Ces migrations répondent à des causes profondes, et malheureusement durables. Aussi, le Parc se permet-il de relayer l'appel à dons permanent émanant de la Fondation de France qui vient en aide aux populations en exil, qui fuient conflits et misère en France et à l'international.

<https://dons.fondationdefrance.org>

## QUESTIONS DIVERSES

### Renouvellement du partenariat avec Scout et Guide de France

Dany Couloutchy, volontaire en service civique est chargé de faire vivre ce partenariat au sein de l'équipe technique du Parc. Il aide à accueillir sur le territoire du Parc des groupes de Scouts qui réaliseront des chantiers participatifs pour le compte des Communes ou Associations du Pilat. L'objectif est aussi la rencontre entre des pilatois et des jeunes venus des villes alentours ou plus lointaines.

### Nouvelle formule pour les « Rendez-vous de mon Parc »

Pour faire face à une diminution de moyens, le Syndicat mixte du Parc a décidé de concentrer une partie des temps de sensibilisation du grand public aux enjeux de la charte et une partie des temps culturels, sur et en lien, avec 3 communes différentes chaque année.

En 2022, les communes concernées sont Echaldas, La Terrasse-sur-Dorlay et Chavanay. Ce sera l'occasion de mettre en avant les acteurs de la commune qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Charte du Parc.

### Jugement du Tribunal Administratif sur le recours du Syndicat mixte du Parc contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation et d'agrandissement de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier

Le Comité syndical du Parc a décidé le 26 février 2020 de porter un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation et d'agrandissement de la carrière de St Julien-Molin-Molette.

Deux autres recours, l'un de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette et l'autre de l'association Bien Vivre à Saint-Julien, ont été adressés au Tribunal Administratif contre ce même arrêté.

Le jugement officiel du Tribunal administratif, rendu le 28 février 2022, donne raison à l'association en s'appuyant sur deux arguments principaux :

- la circulation induite par l'activité de la carrière non régulée pour s'assurer de la tranquillité et de la sécurité dans le bourg de St Julien,
- l'illégalité de la dérogation accordée pour destruction de 43 espèces protégées compte tenu d'un intérêt public majeur de la carrière non justifié au regard du schéma régional des carrières récemment validé.

Le Tribunal administratif a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'examiner plus avant le recours de la Commune et celui du Parc, ces requérants obtenant déjà satisfaction suite à l'examen du recours de l'association. L'activité de la carrière a donc cessé suite à la parution de ce jugement. Le carrier fait appel de ce jugement.

### 40 ans de l'opération « Pilat Propre »

Afin de marquer cet événement, il est proposé qu'élus et techniciens du Parc se réunissent le samedi 9 avril matin pour une opération collective de ramassage des déchets à la croix de chaubouret au Bessat.

Inscription : <https://framaforms.org/grand-chantier-des-40-ans-de-pilat-propre-1647248669>

## PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

- le 22 juin à 18h30



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
[www.facebook.com/ParcduPilat](http://www.facebook.com/ParcduPilat)

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)